



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le 4 février 2015

Communiqué de presse

Geneviève Fioraso et Odile Renaud-Basso lancent la 2^e édition du Prix « PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant »

Ce mercredi 4 février, au Salon des Entrepreneurs, Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Odile Renaud-Basso, Directrice Générale Adjointe du groupe Caisse des Dépôts ont lancé la 2^e édition du Prix « PEPITE – Tremplin pour l'Entrepreneuriat étudiant ».

Ce prix, dont le Président de la République avait accueilli les premiers lauréats en 2014 à l'Élysée, vise à encourager l'entrepreneuriat étudiant et soutenir la création d'activités nouvelles.

Il est ouvert :

- aux étudiants et jeunes diplômés de 18 à 30 ans,
- aux jeunes porteurs de projets ou chefs d'entreprises créées depuis le 1^{er} juillet 2014,
- aux innovations technologiques et non-technologiques.

Pour cette édition 2015, 53 prix seront décernés : 3 Grands Prix de 20 000 €, 20 prix de 10 000 € et 30 prix de 5 000 €. Les lauréats bénéficieront par ailleurs d'un accompagnement par les PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Le co-financement de ce prix est assuré par le MENESR et le groupe Caisse des dépôts, opérateur de ce prix 2015.

Pour Odile Renaud-Basso : *« Le Groupe Caisse des Dépôts s'associe pour la deuxième année consécutive au prix « PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant » aux côtés du secrétariat d'Etat à l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un signe d'espoir pour cette nouvelle génération d'étudiants qui va s'inscrire à la fois dans la logique de l'apprentissage et de la formation par l'action en tant qu'entrepreneur. Ensemble, nous avons un rôle important à jouer pour la relance du développement économique du pays. »*

Les PEPITE jouent également un rôle important dans l'organisation de ce prix, avec la mise en place d'un comité de présélection, composé de professionnels du financement, de l'accompagnement des entreprises innovantes, d'entrepreneurs et d'enseignants-chercheurs, chargé de sélectionner les projets.

Cabinet de la secrétaire d'Etat

Delphine Chenevier, conseillère presse - 01 55 55 84 24 - 06 21 02 20 81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

@sup_recherche

Ce prix s'inscrit dans un plan plus global, lancé à l'automne 2013, par la secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, qui s'articule autour de quatre principales mesures :

- **La désignation** de 29 PEPITE répartis sur tous les campus et ouverts sur leur écosystème socio-économique,
- **La création** d'un statut "étudiant-entrepreneur" pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise. 777 dossiers ont été déposés depuis le 1^{er} octobre 2014.
- **la généralisation** des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation de la licence au master, depuis la rentrée 2014, avec des crédits ECTS et la création d'un diplôme d'établissement, D2E,
- **le soutien financier** aux meilleurs projets issus des PEPITE par la création du prix « PEPITE – Tremplin pour l'Entrepreneuriat étudiant ».

Comme l'a souligné Geneviève Fioraso : « *Entreprendre et étudier, c'est désormais possible.*

Si un quart des 18-24 ans se disent intéressés par la création d'entreprise, ils ne représentent, en France, que 3 % de ceux qui franchissent le pas contre 30 % dans certaines universités américaines ! La politique mise en place en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, depuis octobre 2013, vise à encourager l'esprit d'entreprendre, l'innovation sous toutes ses formes, technologique, de services, sociale et solidaire. C'est un enjeu pour notre compétitivité, pour la création d'emplois, pour le lien social et l'avenir des jeunes générations. Notre objectif est d'atteindre 20 000 créations ou reprises d'activités par des étudiants ou jeunes diplômés dans les 4 ans à venir. Ce dispositif pourrait d'ailleurs s'appliquer à des jeunes non étudiants et habitant les quartiers en politique de la ville.»

Calendrier du prix « PEPITE – Tremplin pour l'Entrepreneuriat étudiant » :

- 5 février : ouverture des candidatures
- 30 mars : date limite pour le dépôt des candidatures
- avril : pré-sélection organisée par les PEPITE
- mi-juin : jury national
- début juillet : annonce des résultats

Contacts presse :

Cabinet de Geneviève FIORASO : secretariat.presse@recherche.gouv.fr, 01 55 55 84 24

Groupe Caisse des dépôts : mjid.el-guerrab@caissedesdepots.fr, 01 58 50 40 00

Cabinet de la secrétaire d'Etat

Delphine Chenevier, conseillère presse - 01 55 55 84 24 - 06 21 02 20 81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

@sup_recherche